

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, le gouvernement muselle les députés sur les débats, leur impose l'attribution de temps et en plus, réduit sans raison le temps de débat sur l'attribution de temps. En cinq ans, le gouvernement, comme je l'ai dit plus tôt, a tenté à 31 reprises d'imposer une attribution de temps, monsieur le Président, qui n'avait été utilisée que 29 fois en 19 ans, auparavant. Pendant 19 ans, on ne l'avait pas utilisée plus de 29 fois. Ils l'ont utilisée 31 fois en cinq ans.

Le gouvernement réduit de deux heures la durée du débat permis lorsqu'une motion de clôture a été imposée. On sait que c'est la fameuse motion relative à l'article 57 qui met fin à tout débat. Durant cette 34^e législature, huit motions de clôture ont été imposées sur des projets de loi très importants et je vais vous lire la liste: la peine capitale—clôture; le libre-échange—clôture; la taxe sur les produits et services—clôture; l'assurance-chômage—clôture. Monsieur le Président, le but, si j'ai bien compris, c'était de permettre à plus de députés de s'exprimer. Ce n'est pas ce qui arrive quand la motion de clôture est appliquée.

Le gouvernement réduit de 25 à 20 jours le nombre de jours désignés pour les subsides, les journées d'opposition. Ces jours-là ont un aspect fondamental pour nous. Je vais encore donner des statistiques: de 1 611 heures pendant lesquelles la Chambre a siégé du 3 avril 1989 au 31 décembre 1990, seulement 174 heures de débats ou 10,8 p. 100 du temps a été consacré à cette étape très importante qui est de rendre le gouvernement imputable de la façon dont il dépense l'argent des Canadiens et Canadiennes.

• (1550)

De plus, monsieur le Président, dans la proposition, ce qui m'agace c'est que si la Chambre ne siège pas suite à une décision que la majorité aura prise, le gouvernement ayant la majorité, l'opposition devra concéder une journée d'opposition de plus pour chaque semaine que la Chambre ne siègera pas. Cela veut dire qu'on peut perdre encore des journées d'opposition si le gouvernement décide d'ajourner la Chambre pour plus longtemps qu'une semaine.

Le gouvernement veut réduire de six à quatre le nombre de jours de débat sur le Budget. Imaginez! Et encore, des 1 611 heures de débat depuis le 3 avril 1989, seulement 43 heures et demie, monsieur le Président, ont été consacrées au débat sur le Budget, soit moins de 3 p. 100 du temps de cette Chambre. Pourtant, le débat sur le Budget permet aux députés de la Chambre de se faire entendre sur des mesures qu'entend prendre le gouvernement pour réduire le déficit, pour réduire la dette nationale, favoriser un climat plus propice pour relancer l'économie canadienne. Monsieur le Président, on a dis-

cuté à peine 3 p. 100 du Budget du gouvernement dans les 1 100 quelques heures pendant lesquelles on a siégé depuis 1989.

La seule raison, monsieur le Président, pour laquelle le gouvernement réduit le temps de débat, c'est qu'il veut cacher aux Canadiens son pauvre bilan financier.

Une voix: C'est vrai!

M. Gauthier: En fait, le gouvernement n'a pas réduit le déficit qui se situe à environ 30,5 milliards de dollars en 1991. Il a augmenté la dette nationale à 380 milliards, et ainsi de suite. Monsieur le Président, ça doit faire l'objet d'un débat sérieux.

Une voix: Exactement!

M. Gauthier: Un des points les plus importants dans les modifications du Règlement porte sur un nouveau calendrier parlementaire. Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je voudrais couvrir ça comme point. La formule ne favorise nullement le député qui doit se rendre chez lui à toutes les semaines voir ses commettants en fin de semaine et sa famille. Ça ne favorise pas ça, monsieur le Président. Ça donne une semaine à toutes les trois semaines, alors que le gouvernement, on le sait, va attendre cette semaine de relâche pour faire ses annonces, hein, ses annonces négatives ou ses annonces dont il ne veut pas débattre en Chambre ici parce que, à ce moment-là, on va voir les ministres faire des déclarations à l'emporte-pièce ou enfin donner à la presse certains communiqués qui autrement pourraient faire l'objet d'un examen sérieux, soit ici à la Chambre à la période des questions orales ou durant le débat.

Monsieur le Président, je vous jure, et regardez bien, vous allez voir ce qui va arriver. Ils vont se servir de cette semaine-là pour soit faire passer leurs messages négatifs ou annoncer des choses sur lesquelles la Chambre n'aura pas à se prononcer.

Une voix: C'est vrai!

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai proposé dans les années que j'ai été ici certaines choses, et je voudrais terminer là-dessus parce que c'est positif ce que j'ai à dire. J'ai demandé, il y a quelque temps que pour tout projet de loi qui soit déposé en Chambre on puisse avoir un précis de la loi comme page frontispice, comme moyen de comprendre ce que le projet de loi donne. Toutes les législatures au monde que je connaisse telles la France, l'Angleterre et plusieurs provinces font la même chose. On a le projet de loi avec une description, une explication brève et concise de ce qu'est le projet de loi. Ici on n'a pas ça, hein! Il y a beaucoup de gens qui passent leur temps à ne pas pouvoir comprendre ce dont il est question. Avec un projet de loi comme ça, avec des explications de ce genre-là, on pourrait procéder.